

	<p>Réunion du CU/CS de l'UMR 6566 du 3 février 2023, 14 h – 17 h Visio et présentiel</p> <p>Compte-rendu / relevé de décisions</p>	<p>Validé par Le</p> <p>Signature</p>
---	--	---

Membres du CU présents :

M.Y. Daire, directrice (DU), A. Gangloff*, A. Durand*, C. Le Carlier, J. Mouchard (DU adjoints)

Représentants CU des chercheurs, enseignants-chercheurs et conservateurs permanents : R. March*, T. Lorho*, V. Deloze*, Y. Henigfeld*,

Représentants CU des chercheurs non permanents : L. Hauguel-Bleuven, M. Muzellec

Représentants CU des ITA et BIATSS : S. Puaud, E. Smirou

Membres du CU excusés : L. Beuchet, V. Bernard, J. Remy

Membres invités : A. Delahaie, C. Louazel, C. Rousseau*, L. Leguillon*

Sujet	Objet/Informations	Décision/Action/Commentaires
Ouverture Réunion		
La séance est ouverte à 14 h.	Rappel de l'ordre du jour : 1- Infos diverses 2 – Programmation budgétaire 2022	
Infos diverses	AG (décalée au 10 février, en présentiel, au Mans). La faible participation des membres est un sujet d'inquiétude.	Nécessité de mobiliser les membres et d'inciter à un minimum d'investissement dans le collectif (cf. message de la direction du 1 ^{er} février).
	Rappel : Pour les responsables et gestionnaires de sites : penser à faire remonter au fil de l'eau à Annie Delahaie toutes les infos concernant les nouveaux doctorants et personnels, de manière à les intégrer dans les bases de données dès leur prise de fonction . Pour les doctorants, Annie transmet ensuite les infos aux représentants des doctorants.	
	Inrap : Inquiétude sur la réduction drastique des jours PAS (3/an), très pénalisant pour la recherche mais aussi pour l'investissement des collègues dans les instances de gouvernance des UMR's.	La convention n'est toujours pas signée. T.L. nous informe que l'attribution du nombre des jours PAS est en cours de rehaussement (90% de l'an passé au lieu des 40% annoncés), en attente des décisions.
	CREAAH-LARA (NU): un nouveau PR (Thierry Laugée) en Histoire de l'Art contemporain est arrivé en septembre 2022, en attente de son rattachement UMR. Léonie Toublanc : CDD 4 mois	
	CREAAH-LAHM (UR2) : deux soutenances de thèses ont eu lieu : Mendez Diaz Manuel et Carmona Javier Catherine Losier (Canacda) est professeure invitée pour 2 mois (février-mars 2023)	
	CREAAH-Le Mans : M. Toriti - contrat de post doc de 6 mois (février -juillet 2023 sur ANR Casimodo	
	CREAAH- Archéosciences : en attente de l'arrivée d'Eugénie Gauvrit Roux (Lithothèque)	
	Doctorants : Une journée de partage/formation a été organisée par F Doudou et P.F. Evano le 3 février (15 participants). La journée des doctorants est programmée pour le 29 mars (attention au télescopage avec les JAR du SRA des Pays-de-la-Loire.	Rappel : avant de caler la date des événements à organiser, penser à consulter le calendrier en ligne (sur l'intranet du site du CREAAH). Ne pas hésiter à positionner les événements, de manière à éviter les télescopages.

2 - Programmation budgétaire	<p>En 2022, le total des demandes par site état couvert par les ressources FEI cumulées, il n'y a pas eu d'arbitrage de détail, cela a été source de confusion.</p>	
	<p>Rappel des budgets sanctuarisés à l'échelle de l'UMR sur le FEI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre de doc : 10 000 € - Réunions d'équipes/thèmes : 14 000 € - Réunions/journée doctorants : 2 000 € - AG et Journée de l'UMR = 2000 € - AAP interne CS du CReAAH : 3000 à 6 000 € <p>TOTAL budget sanctuarisé : > 34 000 à 38 000 €.</p> <p>FEI centralisé = dotations récurrentes CNRS, Ministère de la Culture et Inrap). Les DUA responsables de sites gèrent leurs dotations des établissements universitaires.</p>	<p>Ressources FEI disponibles pour 2023 (dotations) :</p> <p>Dotation CNRS : 55 000 €</p> <p>Dotation Université Rennes (ex UR1) : 36 296 €</p> <p>Dotation NU : 35 310 €</p> <p>Dotation ULM : 10 975 €</p> <p>Dotation UR2 : 15 992 €</p> <p>Ministère de la Culture : ? (23000 en 2022)</p> <p>Inrap : ? (2800 en 2022)</p> <p>TOTAL ressources : 179 373 €</p> <p>Total des besoins exprimés par les membres = 198 890 €</p> <p>Les besoins dépassant les possibilités, il y a nécessité d'arbitrage (cf. ci-dessous).</p>
	<p>Principes de l'arbitrage : faire en sorte d'accompagner les projets tout en assurant un équilibre entre membres et sites du CReAAH, toujours sous réserve des fonds disponibles qui peuvent varier d'une année à l'autre. Une partie du FEI centralisé est mise à disposition des sites, au vu des besoins exprimés et recevables. C'est aussi l'occasion de prendre connaissance des projets envisagés par les membres et de les accompagner dans la recherche des financements.</p>	<p>Rappel (1):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'édition : parution dans l'année civile, (engagement de l'éditeur et facturation sur l'exercice financier) : 1000 € max. - Contribution à l'organisation d'un colloque : 2000 € max.
	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux doctorants et post-doc. Pour présentation d'une communication ou poster dans un colloque. - Jusqu'ici limité à 400 €/an. Demande (collégiale) d'un passage à 450 €/an. - Discussion sur la possibilité pour les doctorants d'utiliser cette somme pour autre chose qu'un colloque (terrain, mission d'étude dans le cadre de la thèse, etc), (assouplissement des règles). <p>Liberté des responsables de sites sur ce point.</p>	<p>Vote : Oui à l'unanimité</p> <p>La direction souligne qu'il est de la responsabilité des directeurs/directrices de thèse de prévoir, en amont du dépôt de la demande de thèse, le financement des besoins de fonctionnement du/de la doctorant/e (au-delà du financement de sa rétribution).</p>

	<p>- Les DUA responsables de sites présentent successivement les demandes remontées par les membres. Comme chaque année, les demandes dépassent largement les possibilités. Les demandes exceptionnellement élevées seront limitées, de même que les opérations (notamment aide à la publication dont le calendrier n'est pas assuré). Cf. rappel (1) ci-dessus.</p> <p>- Les DUA responsables de sites enverront à leurs membres les conclusions des arbitrages (tableau de demandes acceptées, révisées, reportées...), la direction fera retour aux agents Ministère de la Culture et Inrap de l'unité.</p>	Un ajustement sera réalisé entre juin et septembre, pour faire le point sur l'exécution du budget prévisionnel et rattrapage éventuel des demandes mises en attente ou limitées en première instance (réunions sur sites et/ou CU de juin).
	Au vu des besoins examinés, une ventilation des moyens du FEI centralisé vers les sites est proposée	
	Site CReAAH - Le Mans	Accordé : 4800 € (3650 € en 2022)
	Site CReAAH- LARA	Accordé : 5000 € (8000 € en 2022)
	Site CReAAH- LAHM	Accordé : 5400 € (5350 € en 2022)
	Site CReAAH- Archéosciences	Accordé : 30 000 €
Questions diverses	M. Muzellec et L. Hauguel-Bleuven, représentants des doctorants non permanents annoncent leur démission du Conseil d'Unité (CU) (pour cause de rédaction finale de leur thèse).	La direction et les membres du CU les remercient chaleureusement pour leur investissement, leur assiduité et leur engagement dans cette mission. Les élections des nouveaux représentants auront lieu lors de l'AG du 10/02/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45